



SNUDI.FO 28

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles de
l'Enseignement Public Force Ouvrière
Syndicat départemental d'Eure et Loir, 21 rue des Grandes Pierres Couvertes
28000 CHARTRES.

tél : 02 37 28 12 92 Port : 06 15 76 75 64 Email : snudifo28@teclib.org

Déclaration du Snudi-FO 28 au CTSD du 8 avril 2020.

Madame la Directrice, Mesdames et messieurs les représentants de l'administration, Mesdames et messieurs les élus des personnels.

Vous le savez le Snudi-Fo a refusé de siéger lors des précédentes propositions de CTSD carte scolaire, et dès son premier courrier a demandé la suspension de toutes les mesures de fermetures et l'ouverture de tous les postes nécessaires à cette rentrée 2020 qui comme chacun sait s'annonce extrêmement difficile.

Quoi ? Nous discuterions carte scolaire, mesures déjà insupportables en temps normal, nous discuterions carte scolaire comme si ce qui est devant nous n'était pas l'annonce de la plus grande destruction de l'école publique, de ses élèves, de ses agents depuis 1945 !?

Pour le Snudi-FO, pour la FNEC-FP FO le préalable à toute discussion est l'arrêt de toutes mesures s'inscrivant dans la logique d'économie sur le dos des services publics qui sont les seuls à assurer la survie de la civilisation ! (Pour ceux qui en douteraient je vous renvoie à ce qui se passe en Inde, en Afrique ou en Italie !) Pour le Snudi-FO, pour la FNEC-FP FO le préalable à toute discussion est le recrutement massif et urgent d'enseignants pour permettre à ces milliers et milliers d'élèves qui sont en dehors de tout « continuité », dépourvus de moyens techniques, de parents pouvant les aider, de recouvrer le droit à l'instruction et ce le plus vite possible ! Pour le Snudi-FO, pour la FNEC-FP FO le préalable à toute discussion est la prise d'urgence des moyens de protection de nos collègues qui sont volontaires dans les CAM.

Pour le Snudi-FO, pour la FNEC-FP FO le préalable à toute discussion est la mise en œuvre immédiate de tests et d'isolement des élèves et des collègues porteurs et ou malades pour permettre à tous de retrouver le chemin de l'école !

Le bureau du Snudi-Fo réuni ce lundi a toutefois décidé de « siéger » aujourd'hui, et au vu de la nouvelle proposition de carte scolaire prend acte de la suspension de la plupart des fermetures. **Il continue cependant de revendiquer l'annulation des fusions d'écoles et des fermetures de postes sur les CP/CE1 de REP...c'est-à-dire là où la « continuité pédagogique » est la plus difficile à mettre en œuvre !** (Aussi bien du point de vue de la pédagogie, que de la « fracture numérique » qui touche nombres de parents ; à cet égard ces fermetures sont insupportables !) **Il continue de revendiquer l'annulation des suppressions de postes PDMQDC qui sont justement le dispositif qui permettra à la rentrée d'aider les collègues à travailler au plus près des élèves qui auront été mis en difficulté par la crise que nous traversons.**

Le Snudi-FO demande l'annulation des mesures consistant à faire disparaître 47 TR ZIL au profit de 47 TR BD. Les collègues qui choisissent d'être TR ZIL voient ce « glissement » comme une véritable dégradation de leurs conditions de travail.

Le SNUDI-FO continue de revendiquer l'ouverture de toutes les classes nécessaires (notamment celle de Lèves qui a disparu du

document de travail) sur la base des demandes faites par les équipes afin de mettre les collègues dans les meilleures conditions possibles pour affronter cette rentrée 2020 qui, nous le savons déjà, se présente sous les pires hospices que nous ayons connus !

Car en effet, et c'est bien la première raison pour laquelle le SNUDI-FO a décidé d'être présent aujourd'hui, **ce qui inquiète aujourd'hui les collègues ce sont leurs conditions de travail actuelles qui déterminent déjà leurs conditions de travail pour la rentrée de septembre 2020.**

Les collègues se débattent à l'heure actuelle dans des conditions d'exercice ubuesques. Travail sur plateformes informatiques plus ou moins fonctionnelles, travail à toutes heures, souvent très tard le soir quand les enfants sont au lit, travail en parallèle avec celui donné par les enseignants à leurs propres enfants ! Travail avec le matériel personnel, téléphone, ordinateur, imprimante, papier, connexion internet ! **Les enseignants de ce pays sont en train de faire tourner l'éducation nationale sur le dos de leurs moyens personnels au détriment de leur vie familiale ! Le confinement se révèle être la meilleure loi de décentralisation jamais imaginée !**

Le Snudi-FO rappelle que plus de 80 % des enseignants sont des femmes, et qu'à ce titre, alors que leurs conjoints continuent de travailler, elles se retrouvent en charge et de la « continuité pédagogique » et de leur vie de famille. Cela met nos collègues féminines dans des situations dont elles doivent être protégées. Le Snudi-FO rappelle qu'il n'y a aucune obligation pour les enseignants ayant la garde de leurs enfants de moins de 16 ans de répondre à ces contraintes ! (FAQ ministériel). **Le SNUDI-FO demande que l'administration fasse parvenir une note rappelant le droit à tous les IEN, à tous les collègues !**

À propos des CAM ; comment se fait-il que des enseignants soient amenés à travailler en étant seuls sur le site ? Quelles conditions de sûreté ? Comment fait-il si l'un des élèves dont il a la charge doit être isolé comme vous le préconisez ? Qu'advient-il des élèves si l'enseignant était mis lui-même en position d'urgence ?

Sur cette question aussi il est nécessaire d'harmoniser les choses, la liste des CAM n'est-elle pas définie par la Direction Départementale ? Pourtant on nous rapporte des situations où les IEN demandent l'ouverture d'une école pour 2 élèves du secteur ? La règle n'est-elle pas « confinement » maximum ?

Le Snudi-FO demande que la liste des CAM arrêtée par la direction départementale s'impose à tous, que personne ne puisse y déroger. Le Snudi-FO réitère sa demande de protection immédiate pour les collègues volontaires, il demande que ceux-ci se voient assurés d'être défrayés, il demande que si ces collègues venaient à tomber malades, qu'ils soient immédiatement reconnus en maladie professionnelle !

Pour toutes ces raisons, Madame la Directrice, la Snudi-FO votera contre la carte scolaire 2020.

à Chartres le 8 avril 2020

Pour le SNUDI-FO 28, Pour la FNEC-FP-FO 28

O. AUBRY

Secrétaire Départemental.